Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Publié le
ID : 060-216004259-20200310-DEL012020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 10 mars 2020

N° 01/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 4

Absents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
05/03/2020

Date d'affichage
05/03/2020

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 5 mars 2020, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux mil vingt, le 10 mars 2020, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 5 mars 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. RIGOLET Michel, M. LECHEVALIER Gilles ; Mme SOLINAS Brigitte
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
- Mme QUIGNAUX-MOINAT Laetitia donne pouvoir à M. RIGOLET Michel
- Mme CHARTIER Florence donne pouvoir à M. LECHEVALIER Gilles

Etai(ent) excusé(s) : Mme RULENCE Dorothée ; M. KOUAOVI Éric ; Mme VILAIN Isabelle ; Mme DELBAR Sandrine ; Mme VILLEMAINE Véronique
Etai(ent) non excusé(s) : Mme PARENT Nathalie ; MARTINEZ Laurent ; Mme MAROT Catherine ; M. PEIFFER Philippe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme SOLINAS Brigitte

OBJET

DON DE PARCELLES SUITE SUCCESSION BARRE

M. le Maire explique, en date du 9 décembre et du 27 février 2020 (courriers ci joints), la famille de Monsieur Barré Lucien et de Madame Saint Omer Lucienne née Barré a proposé de faire don par acte administratif à la commune des parcelles suivantes d'une superficie total de 2 135 m² :

- E 594 lieu-dit « Elincourt » de 8 m²
- E 597 lieu-dit « Elincourt » de 156 m²
- E 968 lieu-dit « Rougeraux » de 158 m²
- E 972 lieu-dit « Elincourt » de 150 m²
- E 973 lieu-dit « Elincourt » de 25 m²
- E 975 lieu-dit « Rougeraux » de 19 m²
- E 596 lieu-dit « Elincourt » de 3 m²
- E 871 lieu-dit « Rougeraux » de 150 m²
- E 928 lieu-dit « Rougeraux » de 228 m²
- E 935 lieu-dit « Rougeraux » de 41 m²
- E 992 lieu-dit « Elincourt » de 387 m²
- ZR 241 lieu-dit « Rougeraux » de 810 m²

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Publié le
ID : 060-216004259-20200310-DEL012020-DE

Ces parcelles de bois et taillis se situent le long de la route entre l'abris bus d'Elincourt et la pharmacie et porte intérêt à la commune pour l'aménagement du territoire (élargissement de la route par exemple).

VU L'article L. 2242-1 du code général des collectivités territoriales posant le principe selon lequel « *le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune* ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le don par acte administratif sans condition des 12 parcelles nommées ci-dessus
- **CHARGE** le Maire à établir un acte administratif ou faire appel à une personne compétente pour le rédiger
- **DIT** que les frais afférents à cette affaire sont à la charge de la commune
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire de signer tous documents concernant le contrat d'assurance

Ainsi fait et délibéré le 10/03/2020, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)